



GUIDE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Qui sommes-nous ?

Maze est un organisme de formation et une agence de conseil spécialisé dans le domaine de la gestion administrative des activités des arts visuels. Fondée par Mathilde Ehret-Zoghi en 2018, maze intervient au sein des écoles supérieures d'art, des centres de formation continue, de centres d'art et d'associations, ainsi qu'auprès d'artistes et de structures pour les conseiller et les accompagner.

www.maze-conseils.com

Vos référentes :

Mathilde Ehret-Zoghi : Présidente de maze, chargée des structures de diffusions et des situations complexes.

Bianca Raviol : Coordinatrice des formations, elle est référente handicap chez maze. En charge des débuts d'activité et des demandes des artistes auteur·ices.

Notre engagement

Maze est membre du réseau ressource arts visuels et à ce titre maze s'engage à respecter la charte de déontologie de ce réseau et notamment :

Responsabilité d'informer : Les membres du réseau s'engagent à divulguer des informations et des ressources complètes et vérifiées aux usager·ères du secteur avec transparence, rigueur et honnêteté.

Honnêteté intellectuelle : Dans le cas où un·e membre du réseau ne serait pas en mesure de délivrer un accompagnement juste et maîtrisé, iel s'engage à réorienter les usager·ères vers des structures partenaires ou des professionnel·les pertinent·es.

Amélioration continue : Les membres du réseaux s'engagent, dans leurs différentes activités de transmission, de formation et d'accompagnement, à tenir compte des retours formulés par les usager·ères dans l'objectif d'améliorer leurs compétences pédagogiques, des supports, des outils et plus généralement, de la qualité des interventions et de l'accueil des usager·ères.

Confidentialité : À titre individuel et collectif, les membres du réseau s'engagent à respecter la confidentialité des structures et des membres partenaires ainsi que des usager·ères accompagné·es. Il s'agit de préserver et de ne pas diffuser des données



sensibles, assurer un cadre sécurisant et garantir une confiance réciproque dans les échanges menés.

Respect de la propriété intellectuelle et d'une juste rémunération : Les membres du réseau s'engagent à défendre une juste rémunération des intervenant·es, qu'il s'agisse de structures culturelles ou d'indépendant·es. Également, l'ensemble des membres s'engage à respecter les droits d'auteur·ices appliqués à la création d'outils ou de ressources et à ne pas nier la paternité de création associée à celles-ci.

Accueil : Les membres du réseau mettent un point d'honneur à communiquer avec transparence concernant les modalités et les différents cadres d'engagement qui viendraient lier les parties prenantes.

Accessibilité : Les membres du réseau s'engagent à produire des outils accessibles au plus grand nombre d'usager·ères, à les diffuser de manière adaptée et à lutter contre toutes formes de violences et propos discriminants.

Posture et écoute : Les membres du réseau veillent à toujours instaurer un cadre d'écoute et de confiance, en privilégiant l'intérêt de la personne pour qu'elle puisse agir en toute responsabilité.

Cadre de travail : Les membres du réseau s'engagent à garantir un cadre de travail sûr et inclusif au sein de nos structures et avec nos partenaires.

Points de vigilance

Notre expertise concerne le cadre administratif des activités des arts visuels. Nous n'intervenons pas dans la diffusion. Maze est avant tout un organisme de formation, notre objectif est de vous informer sur votre régime et vos droits et non de faire à votre place. Si votre situation le nécessite, nous vous aiguillons vers des comptables ou des avocat·es spécialisé·es.

Artistes-auteur·ices, quels sujets peuvent être abordés ?

Le début d'activité :

- Choix du régime juridique (entreprise individuelle, micro-entreprise, société, association).
- Formalités administratives de début d'activité (Guichet unique, inscription URSSAF-Limousin).

**Les déclarations de revenus annuelles (Urssaf-Limousin, impôts) :**

- Passage en déclaration contrôlée.
- Déclaration de revenus artistiques et accessoires.
- Pluriactivité.

Gestion sociale :

- Droit aux prestations (indemnité journalière en cas de congé parentalité ou maladie).
- Relation et déclaration à la CAF, France travail.
- IRCEC (retraite complémentaire).
- Urssaf-Limousin (modulation, déclaration versement des cotisations).

Gestion Fiscale :

- Rétrocession des honoraires.
- Gestion des frais (débours, remboursement).
- TVA (seuil, fonctionnement déclarations, taux).
- facture électronique.

Défense de ses intérêts :

- Refus de factures.
- Négociation d'un contrat.
- Cession de droits d'auteur·ice.

Gestion d'un projet :

- Rémunération de prestataires.
- Gestion des subventions.
- Budget prévisionnel de projet.

Structures de diffusion, quels sujets peuvent être abordés ?

Process de rémunération :

- Déclaration trimestrielle URSSAF-Limousin.
- Cadre d'emploi : artiste-auteur·ice, salarié·e, intermittent·e, prestataire.
- Déterminer la nature de l'activité : artistique ou accessoire.
- Calculer la contribution diffuseur de 1,1%.
- Gestion des frais de production.
- Comprendre les principes de la TVA.
- Facturation électronique.